

Règlement des courses

(Peyrinissime 2020)

Ce règlement s'impose à tous les participants inscrits à la Peyrinissime.

Pour le bon déroulement de cette manifestation, il est impératif que le comportement de chacun s'inscrive dans le respect de toutes les personnes présentes et des lieux traversés.

1. Présentation :

La Peyrinissime se déroulera le **dimanche 22 mars 2020**.

La Peyrinissime est une épreuve de compétition sportive chronométrée ouverte aux coureurs initiés C'est une manifestation sportive de course à pieds en semi-autonomie dans un milieu naturel. Quelques portions ainsi que le centre de course sont en milieu urbain.

Elle s'effectue sur des parcours balisé de **8 km** et de **16 km**.

L'organisation se donne le droit de modifier le règlement et le parcours en fonction des différentes autorisations administratives, des conditions météorologiques et d'évènements divers.

Le centre de course se situe rue des écoles à Peyrins.

C'est à cette adresse que vous pourrez venir retirer vos dossards. C'est le point de départ et d'arrivée des courses. L'échauffement, le buffet d'arrivée, la remise des prix se feront à cette adresse.

2. Organisation :

Elle est assurée par des bénévoles de la SOL.(association des parents d'élèves des écoles de Peyrins)

Cette manifestation a pour vocation de soutenir les projets pédagogiques des écoles de Peyrins, et de créer un moment de convivialité et de lien.

3. Les épreuves :

La PeyriniCime :

16 km / 650m Dénivelé positif

Accessible aux coureurs nés en 2002 et avant.

Départ/Arrivée: Rue des écoles.

08h40 : Briefing.

08h50 : Echauffement collectif.

09h00: Départ de la PeyriniCime 2020.

10h45 : Remise des prix.

La Peyrininette :

8 km / 250m Dénivelé positif

Accessible aux coureurs nés en 2004 et avant.

Départ/Arrivée: Rue des écoles.

08h40 : Briefing.

08h50 : Echauffement collectif.

09h15: Départ de la Peyrininette 2020.

10h30 : Remise des prix.

La Randonnée de la Peyrinissime (parcours de la Peyrininette):

8 km / 250m Dénivelé positif

Départ/Arrivée: Rue des écoles.

09h20 : Départ

La Peyrinissime des enfants :

Des animations à destination des enfants seront organisées à partir de 11h00.

Lieu: Rue des écoles.

11h00 : Échauffement collectif.

11h10 : La PeyriniKids

Enfants nés en 2009.2010

1.4km, 30m Dénivelé positif

11h25 : La Peyrinissim'ados

Enfants nés en 2008.2007.2006.2005

2.3km, 100m Dénivelé positif

11h45 : Enfants nés en 2011.2012.2013

11h55: Enfants nés en 2014-2015-2016.

4. Inscriptions

Pour vous accueillir au mieux, les inscriptions seront limitées à **400 coureurs par course**.

Les inscriptions se font uniquement par internet jusqu'au vendredi soir 20/03/2020.

Dès que la limite de 400 coureurs est atteinte, les inscriptions sont fermées. Dans le cas contraire, il sera possible de s'inscrire sur place jusqu'à 1 heure avant le départ.

Votre inscription sera ferme et définitive après le paiement des frais d'inscription. Les dossiers pour lesquels le paiement ne sera pas effectif pourront être supprimés par l'organisation pour permettre à d'autres coureurs de s'inscrire.

Pour finaliser son inscription, chaque participant devra **IMPERATIVEMENT** joindre les documents suivants, conformément à l'article 4 des réglementations des manifestations running 2020 et à la loi 99-223 du 23/03/99

Documents à fournir

- une **licence Athlé** Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)
- **ou** une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),

- Fédération française du sport adapté (FFSA),
- Fédération française handisport (FFH),
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- Fédération sportive des ASPTT,
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)
- **ou** un certificat médical (ou sa copie) de non contre indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition
- Aucun autre document ou licence ne sera accepté
- Les concurrents qui n'auront pas fournis l'un des documents valables le jour de l'épreuve pour la course à pied en compétition, ne pourront prendre part à la course et ne pourront prétendre à un quelconque remboursement.
- Aucun dossard ne sera délivré si le certificat médical (ou la licence) valable n'a pas été validé par l'organisateur ou le personnel gérant le retrait des dossards
- **Aucun certificat médical ne sera rendu**, de ce fait nous vous conseillons d'en fournir une copie.
- **Autorisation parentale pour les mineurs.** Document annexe à compléter et joindre à l'inscription.
- **Tarifs**

| | Parcours 2011 à 2016 | <u>PeyriKids</u> 2009/2010 | <u>Pevrinisim'ados</u> 2005 à 2008 | <u>Pevrinette</u> 2004 et avant | <u>PevriniCimes</u> 2002 et avant |
|---|-------------------------|-------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|
| Du 01/01/2020 au 06/03/2020 | Gratuit | 2€ | 2€ | 7€ | 12€ |
| Du 07/03/2020 au 20/03/2020 | Gratuit | 4€ | 4€ | 10€ | 15€ |
| Le 22/03/2020 | Gratuit | 5€ | 5€ | 15€ | 20€ |
| Pour les enfants scolarisés à Peyrins | Gratuit | Gratuit | Non concernés | Non concernés | Non concernés |
| CERTIFICAT MEDICAL | Non demandé | OBLIGATOIRE | OBLIGATOIRE | OBLIGATOIRE | OBLIGATOIRE |

5. Participation des mineurs.

Une autorisation parentale est indispensable pour les mineurs au jour de leur inscription.
Aucune dérogation ne pourra être obtenue.

Les participants doivent être entraînés au terrain accidenté et doivent être capables de s'adapter aux nombreux imprévus qui peuvent survenir en milieu urbain et en milieu naturel.

6. Dossards :

- Le retrait des dossards :
 - S'effectue à l'école élémentaire de Peyrins le dimanche de 07h00 à 08h45 pour les courses PeyriniCime et Peyrininette.

- S'effectue à l'école élémentaire de Peyrins le dimanche de 10h00 à 10h45 pour les courses « 2009/2010 ».
- Visibilité des dossards : Le dossard devra être **porté devant et être entièrement lisible lors de la course**. Dans le cas contraire, le coureur pourra être disqualifié.

7. Horaires :

Dimanche 22 mars 2020.

08h40 : Briefing de la Peyrinissime 2020 (devant l'école élémentaire de Peyrins)

09h00: Départ de la PeyriniCime 2020.

09h15 : Départ de la Peyrininette 2020.

09h20 : Départ de la Randonnée de la Peyrinissime 2020.

A partir de 11h00 début des animations enfants

L'organisation se donne le droit de modifier l'horaire de départ en fonction des conditions météorologiques. Dans ce cas, vous serez informés par le site internet et la page Facebook.

Attention ! Par mesure de sécurité, il y aura des barrières horaires. (communiquées ultérieurement)

8. Matériel Obligatoire

Vous évoluerez en milieu naturel et devrez donc être visible et être en autonomie sur votre parcours.

Avant de prendre le départ, il vous est vivement conseillé de vérifier la météo pour adapter votre tenue aux conditions qui peuvent être changeantes.

9. Parcours

Le parcours emprunte des routes, des chemins, des sentiers et passe également en « hors pistes » (prairies, bois...etc)

Il sera balisé à l'aide de rubalise et de peinture biodégradable.

Des informations complémentaires vous seront communiquées lors du briefing et via le site internet préalablement à l'épreuve.

L'organisation prend un grand soin à rendre le parcours bien visible. Elle ne pourra donc pas être tenue pour responsable d'un manque d'attention et de vigilance de la part des coureurs.

Le parcours emprunte de très nombreux passages dans des propriétés privées. Leur accès ne sera possible que lors de la course la Peyrinissime 2020 et uniquement pour les personnes ayant un dossard de l'épreuve. De ce fait, aucun parcours ne sera publié avant l'épreuve et ne devra être publié après l'épreuve. Les contrevenants s'exposent à des poursuites de la part des propriétaires et seront tenus pour responsable des éventuels accidents dont pourraient être victime les coureurs ayant utilisés leur publication.

Le parcours ne sera affiché que sur le site de départ quelques heures avant l'épreuve.

Pour des raisons d'urgence, des véhicules peuvent être autorisés à emprunter le parcours. Les coureurs feront tout leur possible pour laisser le passage et préserver leur intégrité physique.

10. Modification du parcours, des barrières horaires et annulation de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En fonction de différentes contraintes : météo trop défavorable, état du terrain, décisions administratives, risque d'attentat, état d'urgence ou autres événements impérieux, le départ peut être reporté voire la course annulée.

Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

En cas d'annulation, la SOL ne procédera à aucun remboursement. Les inscrits de l'édition 2020 bénéficieront d'une réduction de 5€ sur leur inscription à l'édition 2021.

11. Abandon

Dans le cas d'un abandon le coureur devra se manifester auprès de l'organisation.

Le coureur qui abandonne en cours d'épreuve en avisera obligatoirement l'un des bénévoles situés sur le parcours et **rendra obligatoirement son dossard**. Il sera mis hors-course et autorisé à quitter le parcours par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité. Toutefois, l'organisation pourra l'assister et le reconduire sur la zone d'arrivée.

12. Pénalité et disqualification

Les concurrents seront éliminés ou recevront une pénalité de temps en cas de:

Falsification de dossard – Absence de dossard – Absence de l'équipement obligatoire – Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritiques) – Refus de se faire examiner par un médecin. – manque de respect auprès du public ou des membres de l'organisation – Utilisation d'un moyen de transport extérieur.

Le non respect du règlement par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, après décision du comité d'organisation sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction. Les réclamations seront recevables jusqu'à 10 minutes après l'arrivée du dernier coureur classé, directement auprès de l'organisation sur le site de départ/arrivée.

13. Éthique de course

Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours. Les déchets pourront être jetés au poste de ravitaillement et à l'arrivée.

Le coureur s'engage à suivre le parcours prévu.

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.

14. Ravitaillements :

Un ravitaillement en eau et encas sera mis en place sur le parcours.

Un ravitaillement complet est prévu après l'arrivée.

L'assistance personnelle est autorisée.

15. Chronométrage :

Le chronométrage des courses sera assuré à l'aide de puces électroniques par la société chronosphères.

Les animations enfants ainsi que la randonnée ne sont pas chronométrées. Le franchissement de la ligne d'arrivée est toutefois obligatoire pour permettre la gestion correcte des participants.

16. Récompenses :

Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes des courses PEYRINICIME et PEYRININETTE seront récompensés.

Un prix spécial sera remis au club (groupe engagé sous le même nom) le plus représenté à l'arrivée de l'ensemble des courses.

17. Vestiaires, douches:

En raison de la tenue des élections municipales, nous n'avons cette année pas accès au gymnase de Peyrins (transformé en bureaux de vote). Il n'y aura pas de vestiaire, ni de douche accessibles.

18. Assurance :

Les concurrents participent sous leur propre responsabilité. Il incombe à chaque participant d'être assuré personnellement (**art. L. 321 – 4 du code du sport**).

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance en Responsabilité civile.

19. Annulation inscription

La demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes :

Un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même,

Une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat, au plus tard le 1er avril 2020 à l'adresse email : contact@peyrinissime.fr

20. Secours

Ils seront assurés par les membres de la F.F.S.S (Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme) présents sur les parcours et à l'arrivée. Les concurrents autorisent le service médical à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident.

Chacun s'engage à apporter son aide et à alerter l'organisation de tout incident et toute difficulté rencontrée par d'autres participants pendant la course.

L'organisation prévoit des modalités d'intervention pour venir en aide aux participants sur le parcours en cas de besoin.

La sécurité routière est assurée par des signaleurs mis à disposition par l'organisation.

Des signaleurs sont disposés en différents endroits du parcours (traversées de route, croisements, changements de direction).

Chaque participant est attentif à respecter le code de la route sur les passages ouverts à la circulation.

Des serre-files garantissent la fermeture de la course derrière les participants.

NB : Pour des raisons de sécurité les animaux domestiques ne sont pas autorisés sur les circuits. La Peyrinissime® est une compétition, ainsi la présence des animaux de compagnies (chiens en général) peut être dangereux autant pour l'animal que pour l'Homme.

21. Droit à l'image

Chaque participant autorise l'organisation ainsi que les ayants-droits, tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de la manifestation.

22. Acceptation du règlement

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2020 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions

Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant sur décision du comité d'organisation.